

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 MAI 2009**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi quinze mai deux mille neuf à vingt heures trente, sous sa présidence

Étaient présents :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE, Delphine DEMAZIERE.

Pouvoirs :

- JJ. ROQUES à J. BEALU.
- E. LE FALHER à L. FAURE-BRAC.
- D. DEMAZIERE à F. PAIN.
- G. DALLEMAGNE (à partir de 21h35) à M. FOUQUE-DUVAL.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Frédéric PAIN est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 3 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Monsieur le Maire donne la parole à J. AUZANNEAU qui présente le compte administratif 2008 comme suit :

La section de fonctionnement fait ressortir :

- | | |
|--|----------------|
| - un total de dépenses de | 1 084 227.62 € |
| - à rapprocher d'un total de recettes de | 1 515 442.58 € |
| - d'où un excédent de fonctionnement de | 431 214.96 € |

La section d'investissement fait ressortir :

- | | |
|--|----------------|
| - un total de dépenses de | 1 070 017.43 € |
| - à rapprocher d'un total de recettes de | 1 168 379.93 € |
| - d'où un excédent d'investissement de | 98 362.50 € |

Soit un résultat de l'exercice 2008 (fonctionnement + investissement) de 529 577.46 €.

Après prise en compte des reports de l'exercice 2007, le résultat de l'exercice 2008 s'établit à 1 328 446.89 €.

Ces chiffres sont en conformité avec ceux du compte de gestion du Receveur.

Le Maire ayant quitté la salle du conseil, à la majorité de 14 voix, le Conseil municipal donne quitus à la gestion comptable du Maire, arrête et vote le compte administratif 2008 qui est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

ARRET DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLU

Monsieur le Maire donne la parole à J. BEALU qui énumère les modifications apportées au plan local d'urbanisme et fait part des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Les modifications concernent d'une part, le secteur de la zone AU-UB de la ZAC Neuville Université en ce qu'elles ne modifient pas le PADD mais permettent de continuer à formaliser le projet opérationnel de la ZAC et d'autre part :

- Le passage de la zone N en zone Na située rue d'Eragny qui permet simplement d'autoriser de légères extensions de l'existant, sans toutefois augmenter de façon excessive la constructibilité.
- La création de la zone Nb qui ne remet pas en cause son classement en secteur protégé car il s'agit d'autoriser une faible constructibilité d'abris non fermés, très réglementée compte tenu de l'emplacement des parcelles concernées ce qui ne porte pas atteinte à la vocation de la zone.
- Le passage de la zone AU-UB en zone UG dans laquelle le lotissement a été réalisé, et qui rejoint de ce fait la zone urbanisée de la commune.

Les modifications apportées sur les secteurs de la commune hors ZAC ont pour but :

- de garantir la sécurité et le confort des rues du village,
- de préciser les obligations pour la gestion des eaux pluviales,
- de réintégrer dans chaque zone les références concernant le calcul des hauteurs des bâtiments,
- de préciser les normes de pose des châssis vitrés en toiture,
- de compléter les possibilités offertes pour les créations de clôtures,
- d'être moins restrictif pour les constructions des bâtiments annexes,
- de réglementer les constructions d'abris de jardins,
- de réglementer la pose de panneaux solaires selon les types de constructions

Les membres du Conseil municipal ayant reçu un dossier complet sur la modification n°2 huit jours avant la séance, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification n° 2 du plan local d'urbanisme.

REGLEMENT DES INDEMNITES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire fait part de la demande d'indemnisation présentée par le Président du Tribunal Administratif pour le compte de Monsieur Michel MALLET, commissaire enquêteur de l'enquête publique : Modification du plan local d'urbanisme de la commune de Neuville-sur-Oise. Les frais de vacations s'élèvent à 1 852.75 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur le mandatement de 1 852.75 € concernant les vacations du commissaire enquêteur.

ENQUETE PUBLIQUE POUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA PRINCESSE

Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet le déclassement partiel du chemin de la Princesse, afin d'en céder le terrain d'assiette à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, aménageur de la ZAC de Neuville Université.

Ce déclassement concerne la portion du chemin, dont l'usage rural n'existe plus depuis plusieurs années, d'une superficie de 792 m² comprise entre les parcelles AK 40 et AK 67 à son extrémité est et entre les parcelles AI 184 et AI 600 à son extrémité ouest, tronçon situé à l'est du mail Gay Lussac, situé dans le prolongement de Neuvitec 95, afin de ne pas gêner la constructibilité du lot comme figurant au plan de déclassement.

La parcelle ainsi créée sera cédée à la Communauté d'Agglomération de Cergy pontoise aménageur de la ZAC, déjà propriétaire des terrains alentours et permettra de ne pas grever la constructibilité du lot ainsi dégagé.

Le chemin de la Princesse se prolongeant derrière l'Université jusqu'au RD 203 est maintenu.

Un arrêté d'ouverture de l'enquête préalable à l'aliénation d'une partie du chemin de la Princesse sera pris par le Maire ainsi qu'une demande sera faite auprès du Tribunal d'Instance pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AN 574

Monsieur le Maire fait part de la cession par la SARL EPINOMIS à la commune de Neuville-sur-Oise, à l'euro symbolique, du parking et du jardin situés sur la parcelle AN 574 d'une contenance de 33a 17ca, du site du Château de Neuville.

A l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AN 574 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de l'étude René Huchet.

REMISE GRACIEUSE CONCERNANT LES RESTES A RECOUVRER AU NOM DE MME BARRY

Monsieur le Maire fait part que la Trésorerie de Cergy nous informe d'un reste à recouvrer de 52 €, concernant Mme BARRY Monique, directrice de l'école de Neuville pour des titres émis à son encontre sans fondement.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord pour la remise gracieuse des 52 € restant à recouvrer sur les titres n° 150 de l'exercice 2005, 203 de l'exercice 2006 et 135 de l'exercice 2007 émis à l'encontre de Mme BARRY Monique.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la remise gracieuse des 52 € et d'émettre un mandat sur le compte 6718 du budget communal.

SYNDICAT DE L'ELECTRICITE SIERC - CREATION D'UN 7^{ème} VICE PRESIDENT

Monsieur le Maire donne la parole à J. BEALU qui informe que le président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans-Sainte-Honorine propose, pour la bonne marche du syndicat, de créer une nouvelle vice présidence en charge de la communication et demande aux communes membres du syndicat de délibérer pour la création d'une 7^{ème} vice présidence.

A l'unanimité, le conseil municipal, se prononce favorablement pour la création d'une 7^{ème} vice présidence au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans-Sainte-Honorine.

CONTRAT IMAGIS

Monsieur le Maire propose un nouveau contrat de maintenance relatif au logiciel MINIVUE ST de la société IMAGIS Méditerranée. Ce contrat s'engage à fournir un service d'abonnement aux nouvelles versions du cadastre numérisé ainsi qu'un support téléphonique pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2009 au 31/12/2011 pour un montant de 266.00 € par an.

Le présent contrat est renouvelable de manière expresse deux fois entre les parties pour des périodes successives de un an sans toutefois pouvoir excéder trois ans.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur ce contrat conclu pour une durée de 3 ans pour un montant de 266.00 €/an et autorise Monsieur le Maire à le signer.

DEFINITION D'UN NOM POUR L'ECOLE DE NEUVILLE

Monsieur le Maire donne la parole à P. GEOFFRÉ qui rappelle que les élèves du cycle 3 ont choisi 4 noms qui ont été soumis en commission des affaires scolaires élargie au conseil municipal.

Les 4 noms proposés sont : Fabien Cousteau océanologue, Gustave Eiffel ingénieur en charpentes métalliques, Louis Braille professeur-chercheur-inventeur et Léon Vaillant zoologiste.

La commission s'est prononcée sur le nom de Gustave Eiffel.

A la majorité, 4 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal, se prononce favorablement sur le choix du nom de Gustave Eiffel pour l'école de Neuville-sur-Oise.

INSTALLATION DE CESSIONS DANS LE CADRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Monsieur le Maire donne la parole à G. LE CAM qui informe de la volonté du conseil municipal de mettre en place des réunions publiques dans le cadre de la démocratie participative. 3 secteurs sont définis :

Secteurs :

- ouest : bords d'Oise,
- centre : château,
- Nord : université.

Lors de ces réunions publiques, seuls les conseillers municipaux seront présents.

Les réunions auront lieu, simultanément pour l'ensemble des quartiers, dans la mairie annexe, la salle des associations et la grande salle du foyer communal afin de faciliter et encourager les échanges entre les différents secteurs. La première réunion de quartier aura lieu le vendredi 16 octobre 2009.

ENQUETE SUR LA QUALITE DE L'AIR REGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire donne la parole à J. BEALU qui fait part de la transmission pour avis du projet de Révision du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Le PRQA doit notamment fixer des orientations réglementaires visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique de manière à atteindre les objectifs réglementaires de qualité de l'air.

Le Conseil municipal n'exprime pas de remarques particulières et émet un avis favorable au Projet de Révision du Plan Régional pour la Qualité de l'Air.

CONTRAT D'ENTRETIEN LANDY-CLIM-FROID

Monsieur BEALU propose le contrat d'entretien pour l'équipement lave vaisselle frontal, adoucisseur, four et armoire chauffante avec la société Landy-Clim-Froid pour une période d'un an à compter du 12/01/2009 pour un montant H.T. de 413.50 €.

Après en avoir délibéré à la majorité 14 voix pour 1 voix contre, le conseil municipal se prononce favorablement sur ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

ECOLE NUMERIQUE RURALE

Monsieur le Maire donne la parole à G. LE CAM qui informe du projet de l'Ecole Numérique Rurale. Ce projet a pour objectif de mettre à la disposition de l'équipe d'enseignants de l'école communale, un ensemble de ressources informatiques (Tableau Blanc Interactif, Ordinateurs, Périphériques spécifiques,...) L'acte de candidature a été déposé à l'inspection académique. Une subvention de 9 000 € en recette au compte 1321 est possible pour une dépense minimum de 13 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour un budget de 13 500 € à la réalisation de ce projet à ajouter au Budget Supplémentaire (B.S.)

DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

	<u>Montant H.T.</u>	<u>Montant T.T.C.</u>
- DESSEAUX & FILS pour des tirages d'imprimerie pour le Printemps de Neuville	2 199.00 €	2 630.00 €
- PETRO-TEC (*) pour la fourniture d'une cuve de stockage de 1 450 l et distribution de carburant (*ce devis annule celui proposé au conseil municipal du 3/04/2009).	2 871.00 €	3 433.72 €
- Editions du Valhermeil pour la rédaction d'un ouvrage sur Neuville-sur-Oise par Mme Françoise WARO (le règlement s'effectuera en 3 fois 1/3 fin mai 2009, 1/3 décembre 2009 et 1/3 à la parution de l'ouvrage).	3 300.00 €	3 481.50 €

Monsieur le Maire donne la parole à J. BEALU qui propose les devis suivants :

	<u>Montant H.T.</u>	<u>Montant T.T.C.</u>
- FORUM pour des travaux au stade de football	7 780.00 €	9 304.88 €
- SAVILL pour l'éclairage de la salle de réunion au foyer communal	2 092.00€	2 502.03 €
- FORCLUM pour la fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage rue de Cergy	10 435.00 €	12 480.26 €

Après en avoir délibéré à la majorité 14 voix pour 1 voix contre, le conseil municipal se prononce favorablement sur les devis proposés et autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande correspondants.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- le commissaire enquêteur émet un avis favorable pour les enquêtes publiques : réhabilitation des berges de l'Oise et la Sté CYEL pour les installations classées pour la protection de l'environnement,
- une information sera faite dans le bulletin municipal pour l'enquête publique du déclassement d'une partie du chemin de la Princesse,
- de l'affichage en mairie de l'avis d'enquête publique du Plan Régional d'Elimination des déchets Ménagers et Assimilés du 2/06/2009 au 18/07/2009,
- d'un courrier du président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au sujet du projet du centre de conservation, de recherche et de restauration des patrimoines,
- une réflexion sera faite sur la mise en place de défibrillateurs sur la commune avec E. LE FALHER, conseiller délégué sécurité auprès du Maire,
- une commission infrastructure se réunira prochainement au sujet des tags,
- le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 26 juin 2009.

Monsieur le Maire propose le tableau des permanences suivant pour les élections européennes :

8H → 11H	Jocelyne AUZANNEAU	Jacques FEYTE	Michelle FOUQUE-DUVAL
11H → 13H	Sylvaine DROT	Jean BEALU	Gilles LE CAM
13H → 16H	Frédéric PAIN	Jean-Jacques ROQUES	Magid ALAOUCHICHE
16H → 20H	Laurent FAURE-BRAC	Gérard DALLEMAGNE	Eric LE FALHER

QUESTIONS DIVERSES

R. GUENOT

Propose qu'une information soit faite dans le bulletin municipal sur la maquette de la cathédrale de Laon faite par les détenus de la prison d'Osny, en précisant que le Père Frigaux, aumônier de la prison, est à l'origine du projet.

M. ALAOUCHICHE

Indique que les résidents de la maison de retraite ont beaucoup de difficultés à circuler sur le trottoir de la rue Cornudet car de nombreux véhicules en stationnement gênent le passage.

L. FAURE-BRAC

Demande qu'une réflexion soit menée pour l'installation d'une aire de jeux place de la mairie pour les jeunes enfants.

La séance est levée à 22h40.